



● **FRAB AuRA** ●
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Consultation Réseau – RETOUR FRAB AuRA

Opportunité d'une demande de basculer les aides maintien sur le premier pilier lors de la révision des PDRR

Cette consultation a été menée au sein du réseau FRAB AuRA entre le 22 septembre et le 6 octobre 2016, sur la base d'une note d'explication destinée à accompagner les producteurs et administrateurs dans leur réflexion. Ont été reçus 8 positionnements (dont 3 de CA GAB ou GRAB). Sur cette base, le débat a été mené en CA FRAB AuRA le 06/10/16, aboutissant au positionnement explicité ci-dessous.

Rappel du contexte et des enjeux :

Contexte : Une majorité des régions se trouvent dans une impasse budgétaire pour couvrir les demandes d'aides à la bio, conversion et maintien, dès 2016. Afin de répondre à cette problématique et permettre de dégager du budget FEADER pour couvrir au moins les aides conversion à partir de 2018, certains Conseil Régionaux (Nouvelle Aquitaine notamment) ont déjà fait la **demande au ministère de basculer les aides au maintien sur le 1^{er} pilier**.

Les enjeux :

- Enjeux budgétaires :
 - Impasse budgétaire pour couvrir les demandes d'aides à la bio dans laquelle se trouve une majorité des régions (les enveloppes budgétaires allouées à la bio sur le 2^d pilier de la PAC étant insuffisantes par rapport aux demandes d'aides bio, du fait à la fois de choix budgétaires régionaux dénoncés, et de l'ampleur du nombre de conversions depuis 2015)
 - Délais de paiement excessivement longs : les aides bio sont passées en dernière priorité
- Absence d'équité de traitement entre les régions concernant les aides à la bio. Attention à la distorsion de traitement d'une région à l'autre

Question posée au réseau : La FNAB doit-elle appuyer ou refuser cette solution ?

Réponse de la FRAB AuRA : Oui, mais...

« Oui »

Il est vital de revenir à une bonne visibilité de l'aide au maintien et, au-delà, de la rémunération des services environnementaux de l'Agriculture Biologique. Cela passe par :

- **Des assurances de stabilité et de pérennité.** Il s'agit en effet de décisions engageant les producteurs sur le long terme, or aucun secteur économique ne peut évoluer dans de telles incertitudes.
- **Le retour à un cadre national** pour mettre fin aux risques avérés de distorsions interrégionales et de déstructuration des filières locales, qui sont pourtant le fruit de la mobilisation et des efforts dans la durée tant des producteurs, des acteurs économiques de l'aval que des collectivités locales.
- **Des modes de calculs simples et lisibles** permettant de mieux valoriser l'emploi et la déconcentration des productions animales.



Tous les moyens permettant de progresser réellement sur ces 3 objectifs doivent être saisis, y compris dès 2017 au titre de la révision à mi-parcours des PDRR. Le retour de l'aide "au maintien" sur les aides du 1^{er} pilier pourrait être envisagé comme un de ces moyens, à condition qu'il se fasse dans un cadre budgétaire totalement transparent où Etat et Régions assument enfin leurs engagements et leurs responsabilités. Ils ne peuvent continuer de se renvoyer ainsi la responsabilité une fois les annonces médiatiques réalisées.

Les arguments qui ont fait pencher la balance du côté du « pour » :

- **Cohérence avec nos objectifs à long terme**, à savoir la nécessité d'une reconnaissance des services environnementaux fournis par l'agriculture biologique et relevant du bien commun, ainsi que celui de mettre en relation le niveau de cette rémunération et le nombre d'UMO sur les fermes.
- **Egalité de traitement et enveloppe nationale connue** – Une gestion nationale permettrait de gommer les distorsions de concurrence d'une région à l'autre dans l'accès aux aides maintien ou dans ses modalités de mise en œuvre. De plus, cela représenterait un garde-fou contre la réorientation régionale à la baisse des objectifs du plan bio national en matière de développement de la bio (et son impact potentiel sur les aides attribuées aux agri bio).
- **Marge de manœuvre budgétaire pour la CAB** – Sous réserve que 1/ soient maintenus au moins au même niveau les budgets du 2^{ème} pilier fléchés sur la bio, y compris la part Etat, et 2/ qu'une partie significative de l'enveloppe UE ainsi libérée sur le 2nd pilier soit mobilisée sur les aides CAB, alors cela représente une opportunité de compléter l'enveloppe actuelle largement insuffisante sur l'aide CAB. En effet, du fait de l'absence de cofinancement national pour les aides du 1^{er} pilier, le transfert de la MAB sur ce dernier pourrait permettre de réorienter le cofinancement national initialement prévu sur la MAB vers la CAB.
- **« Clause de sauvegarde » pour l'actuelle MAB** : en raison des tensions budgétaires actuelles sur les aides bio en Région et des budgets nécessaires pour couvrir les besoins en aide conversion (en cours et à venir), le basculement de la MAB sur le 1^{er} pilier semble être la seule solution pour avoir une chance de conserver un soutien aux producteurs bio en place.
- **Opportunité de négocier la nécessaire remise à plat des modes de calculs**, en dehors des contraintes actuelles du 2nd pilier. En cas de passage de la MAB sur le 1^{er} pilier, les plafonds ou les seuils de dégressivité devront être définis au niveau national, ce qui représente une opportunité à saisir pour demander voire négocier une évolution des principes de chiffrage, prenant en compte les UMO. Jusqu'à présent, les règles du 2nd pilier étaient systématiquement invoquées 1/ pour imposer des modes de calculs uniquement surfaciques, 2/ pour refuser toute dégressivité au prétexte que l'apport environnemental du n^{ème} hectare en AB serait identique à celui du 1^{er}, et enfin 3/ pour devoir justifier les montants/ha sur le principe du différentiel coûts/produits. L'exemple des aides couplées végétales et animales montre que des plafonds avec transparence GAEC et des paiements par animal sont parfaitement possibles dans le cadre du 1^{er} pilier.



« Mais »

Uniquement si – Quels pré requis à défendre ?

Cette solution n'est envisageable que si :

- Elle est présentée comme une évolution transitoire vers la revendication FNAB au-delà de 2020, à savoir la nécessité d'une rémunération des biens communs étendue à tous les producteurs bio.
- Elle concerne exclusivement les aides maintien (pas de paquet global imposé MAB+CAB comme en 2010-2011).
- Une enveloppe réservataire spécifique est identifiée et fléchée explicitement vers l'aide maintien sur le premier pilier.
- Le passage au 1^{er} pilier des aides au maintien est destiné à dégager des moyens sur le 2^e pilier pour payer les aides conversions. => Donc nécessité d'obtenir la garantie que les Régions auront l'obligation :
 - de maintenir au moins à l'identique les enveloppes des PDRR dédiées à la bio,
 - d'affecter cet argent libéré aux aides conversion et non pas aux aides ICHN, MAEC ou prédation (loup).
- Nécessité d'un bon dimensionnement préalable de l'enveloppe nécessaire pour couvrir les besoins en MAB (chiffrage précis).
- Avoir la garantie que l'aide MAB re-basculée sur le 1^{er} pilier soit bien accessible à tous, sans critères d'ancienneté dans la bio par exemple.

Risques identifiés et point de vigilance :

- L'Europe peut-elle accepter d'augmenter l'enveloppe française du 1^{er} pilier ? Et quelles sont les marges de manœuvre pour financer la MAB par redéploiement à l'intérieur de l'enveloppe nationale actuelle du 1^{er} pilier ?
 - A minima, risque de plafonnement des aides MAB sur le premier pilier du fait que toutes les aides du 1^{er} pilier sont actuellement en tension. Ce n'est pas aujourd'hui le cas en Rhône-Alpes, contrairement à d'autres territoires. Nous ne devons pas porter la responsabilité de la mise en place de ces plafonds. Seulement nous pouvons aussi expliquer que les plafonds étant inéluctables, la définition d'un plafond national est pour notre région une garantie et un passage obligé pour parvenir à « sanctuariser » une rémunération du service environnemental pour tous les producteurs bio, quelle que soit leur ancienneté dans la bio.
 - Si le passage sur le 1^{er} pilier doit se faire, pour tout ou partie, en redéploiement d'autres aides du 1^{er} pilier (ex. : DPB), qui pourra nous soutenir dans ce sens ?
 - De plus, il semble y avoir un consensus (voire un accord négocié) entre la FNSEA et le ministre pour faire progresser l'assurance récolte, ce qui rentrerait directement en concurrence avec la mobilisation de fonds du 1^{er} pilier vers la MAB.

Chantiers à mener en parallèle :

- **Transparence du budget** - Demande de davantage de visibilité sur les réelles marges de manœuvre possibles sur le plan budgétaire pour :
 - Les autres MAEC et l'ICHN ;



- La possibilité de revenir tout de même à un cadre national des aides bio CAB et MAB dans le cas où elles devraient rester sur le 2nd pilier ;
- L'enveloppe du 1^{er} pilier (notamment les aides couplées végétales, animales et le paiement vert). Nous pourrions en effet demander que les sommes non versées aux agriculteurs qui ne respectent pas les critères du paiement vert abondent l'enveloppe MAB.
- **Respect des engagements** - Continuer à se mobiliser pour qu'Etat et Régions assument enfin leurs engagements et leurs responsabilités. Dans le contexte agricole actuel, il est inconcevable, que le ministère remette en cause ses engagements dans le plan ambition bio et qu'Etat et Régions ponctionnent les budgets de l'UE destinés à l'AB pour alimenter des mesures sans engagements réels des producteurs en sa faveur.
- **Recherche d'alternatives ou de solutions complémentaires** - Nécessité d'avoir d'autres solutions à proposer afin d'être force de proposition pour que les agriculteurs bio ou nouvellement convertis puissent continuer à bénéficier de mesures réellement incitatives. Dans tous les cas, il est nécessaire **d'explorer d'autres pistes**.
 - **La bonification bio des aides couplées**, piste largement sous-utilisée, en fait partie. A titre d'exemple, il a au contraire été annoncé que la bonification de l'aide ovine pour les signes de qualité intégrant l'AB ne ferait pas partie des demandes de la France pour 2018. Ne resterait donc plus que l'aide aux veaux bio...
 - Par ailleurs la progression de L'ICHN qui intègre l'ancienne PHAE, sans désormais aucune contrainte environnementale, est un très mauvais signal pour l'AB en zone de montagne. **Une part liée à l'AB dans ce complément PHAE de l'ICHN** aurait donc du sens.